

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MCPP France

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE COMPOUNDS
THERMOPLASTIQUES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

**Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels
(GPI) selon le décret n°2021-461**

et sont déployées sur les sites suivants :

Zone Industrielle 2, rue de la Gaubretière FR-85130 TIFFAUGES

Cette évaluation a été réalisée le :

2025-11-24

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le :

2025-11-27



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTIF 21.09.3 - juin 2025

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-463 du 16 avril 2021

Entreprise auditiée :
Site de :

MCPP
TIFAUGES

Activités du site :

Production de GPI☒

Manipulation de GPI☐

Transport de GPI☐

Stockage, logistique☒

Recyclage☒

Aires de lavage de chernes☐

cochez les cases correspondantes

Date : 24/11/2025

Auditeur : Marc Flothier

N° affaire : 4177

Durée de l'audit : 0.5

Audit sur site : OUI

Contexte de l'organisme :
L'activité initiale sur le site de TIFAUGES a été le travail du cuir (tannerie). L'entreprise a été intégrée au groupe MITSUBISHI CHEMICAL GROUP en 2013. En 2012, il y a eu une extension.
Le site a une superficie de presque 74000 m² et compte 200 salariés.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001 / BRG /...ou autre :
Q8 (CSTB) - NF132 (LNE) - ISCC PLUS - ISO 9001 : 2015

Taille des granules plastiques présents sur le site :
0,01 mm (poudre) à 3 mm



CONFORMITE		Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones auditées...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1 - EQUIPEMENTS						
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granules de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération. Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granules susceptibles	Les eaux pluviales du site sont recueillies dans un bassin et un système de décanneur hydrodynamique (type VORTEX) a été installé en novembre 2024. Une balayouse est utilisée pour prendre en charge les extérieurs par un prestataire externe. Equipements adaptés pour retenir jusqu'à 63 µm			Un projet est engagé vis-à-vis du contrôle fréquentiel des aspirations internes avec plus un regard santé.	
1.2		Conforme				
2 - PROCEDURES						
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont gérées et communiquées.	A la fin de chaque faction, le personnel nettoie les espaces de travail : vu le document 03-ENR-156 à la préparation Colorant.				
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques industriels présents sur le site	OUI, les procédures mises en place spécifient les attendus en fonction des zones.				
2.3	Les zones où des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	OUI, vu le plan réf. M2-DOC 060 : zone à risques				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Un petit dôme d'environ 0,5 dm³ a été observé près de la trémie de récupération de l'aspiration 8 côté PVC. Analyse des causes à mener (BigBag adapté ?). Néanmoins ce petit dôme n'a pas d'impact, il est contenu dans une zone étanche. Aucune autre remarque observée.				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Les contrôles de faction prennent en compte ces aspects. Les audits de postes (réf. M2-ENR-076) et les audits Système (réf. M2-ENR-063) vérifient aussi ce point.				
2.6	Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Les ateliers sont propres et organisés. Chaque faction nettoie son espace de travail pour la faction suivante. Le prestataire externe de nettoyage nettoie les zones de stockage une fois par semaine et les extérieurs une fois par mois. Il serait intéressant d'enregistrer l'effectivité des actions réalisées pour sauvegarder la date et faire un lien avec les observations (par exemple, la mousse présente le long du trottoir côté Benigallow des transporteurs). Ce serait alors cohérent d'intégrer dans le contrat du prestataire un point spécifique lié aux GPI.				

2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Présence d'un bassin de rétention plus un bassin de récupération des EP et Eau d'extinction d'incendie. En novembre 2024, un décanteur hydrodynamique (type vortex) a été installé limitant de manière substantielle les matières en suspension. Cet équipement est vidé et nettoyé par un prestataire externe semestriellement. Il serait intéressant de mesurer les matières récupérées. Il serait intéressant de vérifier l'intégrité des canalisations enterrées au vérifier d'éventuelles dégradations dans le temps. Le site était propre et très lisible dans son organisation. Le contrat du prestataire indique 1 fois par semaine les zones de stockage et 1 fois par mois les extérieurs. Les abords du site sont donc nettoyés mensuellement. La vanne de fermeture du réseau est manipulée lors de chaque dépotage en préventif. La vanne a été testée lors de l'audit, elle fonctionne très bien. Il faut environ 1 min pour fermer le réseau.			
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme				
3 - FORMATION, SENSIBILISATION						
	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention, ...)					
3.1		Conforme	Le personnel est sensibilisé et toute intégration aborde les exigences internes QSE dont les GPI. Une fréquence de "recyclage" est désormais définie tous les 3 ans. Il serait intéressant de sensibiliser quant à la préservation des emballages lors d'opérations en mode dégradé telles que le stockage du matériel des Pays-Bas. Aucun défaut n'a été constaté mais la proximité d'angle saillant pourrait déteriorer un emballage.			
4 - CONTRÔLE INTERNE						
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	2 Audits de poste mensuels selon le doc. Réf. M2.ENR.076 Audit Système selon le doc. Réf. M2.ENR.063 Les contrôles de chaque faction sont aussi intégrés au système.			
5 - COMMUNICATION						
5.1	L'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi ou le certificat délivré par AFNOR CERTIFICATION.	Conforme	La rapport antérieur du 4/11/2022 a été téléchargé à partir du site de l'entreprise.			

Conclusions de l'audit :
Le site est propre. La responsable QSE et la responsable HSE sont récentes dans l'entreprise et ont engagé des actions pertinentes de surveillance. Les améliorations sont captées et prises en charge dans le plan d'actions.
Il serait intéressant de vérifier que l'ensemble des consommables utiles pour la conformité des installations soient géré de telle sorte à ne jamais en être dépourvu.

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile